



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Facilitation et documents de voyage lisibles à la machine

**FAITS NOUVEAUX DANS LE PROGRAMME RELATIF AUX
DOCUMENTS DE VOYAGE LISIBLES À LA MACHINE (DVLM)
ET LE RÉPERTOIRE DE CLÉS PUBLIQUES (RCP)**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte de l'évolution du programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) et du répertoire OACI de clés publiques (RCP) depuis la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à prendre note des faits nouveaux et des activités concernant le programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B — <i>Sûreté</i> , et à l'Objectif stratégique C — <i>Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2010)

1. HISTORIQUE

1.1 Depuis près de 45 ans, l'OACI établit les spécifications techniques des passeports, visas et autres pièces d'identité lisibles à la machine et qui tiennent lieu de documents de voyage officiels. Elles sont publiées dans le Document 9303, *Documents de voyage lisibles à la machine*, et ses suppléments. Depuis 1986, le travail technique est accompli par le Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles à la machine (TAG/MRTD), composé d'experts désignés par les États et le milieu de la documentation de voyage. Relevant du Groupe TAG/MRTD, le Groupe de travail des technologies nouvelles (NTWG) a pour tâche de proposer des spécifications nouvelles ou actualisées, d'effectuer des recherches et de présenter des rapports sur les technologies les plus récentes ou celles qui seraient susceptibles d'être mises à disposition à l'avenir. Enfin, le Groupe de travail sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités (ICBWG) aide le Secrétariat à donner aux États membres l'assistance requise par le biais d'activités d'éducation et de promotion.

1.2 Plus récemment, les travaux du Groupe TAG/MRTD se sont élargis pour comprendre l'assurance de l'intégrité des DVLM par la sécurisation des processus de délivrance et la contribution des DVLM et des applications connexes à l'amélioration de l'efficacité des contrôles frontaliers. En mettant l'accent sur les processus d'émission de documents de voyages sûrs, on vise à renforcer la confiance mondiale en la validité de ces documents.

1.3 À sa 37^e session, l'Assemblée de l'OACI a demandé au Conseil de poursuivre les travaux visant à accroître l'efficacité de la lutte contre la falsification des passeports, notamment par l'élaboration de normes et pratiques recommandées (SARP) et d'éléments indicatifs, pour aider les États membres à maintenir l'intégrité et la sécurité des passeports et autres documents de voyage. Plus précisément, l'Assemblée, reconnaissant que la mise en place d'un système robuste de gestion de l'identité est essentiel à la sécurité des documents de voyage, a demandé que soient élaborés des éléments indicatifs sur les preuves d'identité, c'est-à-dire les documents sources.

2. MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEXE 9 — FACILITATION

2.1 Les SARP de l'Annexe 9 — *Facilitation* et les spécifications relatives aux passeports et autres documents de voyage visent à assurer l'interopérabilité, accroître la facilitation, renforcer la confiance dans la fiabilité des documents de voyage et contribuer à la sécurité nationale et internationale. À cet égard, la norme 3.10 de l'Annexe 9 exige de tous les États contractants qu'ils commencent à délivrer uniquement des passeports lisibles à la machine (PLM) conformément aux spécifications du Doc 9303, Partie 1 – *Passeports lisibles à la machine*, au plus tard le 1^{er} avril 2010.

2.2 Selon les renseignements recueillis par l'ICBWG, la quasi-totalité des États membres de l'OACI s'est conformée à la norme 3.10. Deux États ont pris les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre dans un avenir proche. Il s'agit d'un progrès considérable, sachant que la date butoir du 1^{er} avril 2010 n'avait pas été respectée par 17 États membres. Cependant, les experts en la matière estiment que certains États membres délivreraient des DVLM qui ne seraient pas entièrement conformes aux spécifications du Doc 9303 ; c'est pourquoi le Groupe TAG/MRTD envisage l'établissement de moyens objectifs pour vérifier la conformité et trouver des façons d'encourager et d'aider les États à réaliser et maintenir la conformité par rapport au Doc 9303.

2.3 La prochaine échéance du 24 novembre 2015 est une date importante qu'il faudra suivre de près. La norme figurant au § 3.10.1 de l'Annexe 9 dispose que « [d]ans le cas des passeports émis après la date du 24 novembre 2005 et qui ne sont pas lisibles à la machine, les États contractants

veilleront à ce que la date d'expiration soit antérieure au 24 novembre 2015. » Cela signifie qu'à cette date il ne devrait plus y avoir de passeports non lisibles à la machine en circulation. À sa vingt et unième réunion, le Groupe TAG/MRTD a adopté un plan de communication relatif à l'échéance du 24 novembre 2015 ; il devrait être mis en œuvre par le Secrétariat en coordination avec l'ICBWG. L'objectif est double : encourager les États membres à respecter la date du 24 novembre 2015 pour l'expiration des passeports non conformes et réduire les désagréments que pourrait causer aux voyageurs le retrait de ces passeports de la circulation. Il s'agit aussi, dans le cadre du plan, d'intensifier les efforts de mobilisation et de communication pour sensibiliser les États membres à l'importance du respect de cette échéance et préparer et diffuser des éléments indicatifs sur les défis et les pratiques liés à la mise en œuvre de la norme 3.10.1.

2.4 Selon les informations présentées par le NTWG à la vingt et unième réunion du Groupe TAG/MRTD, une centaine d'États délivrent des passeports électroniques, près de 484 millions de passeports électroniques sont en circulation dans le monde, 23 États ont recours à un système automatisé de contrôle frontalier (SACF) pour lequel le passeport électronique est indispensable, et 56 États se servent d'identificateurs biométriques pour la gestion des contrôles frontaliers. Il est prévu d'élaborer une feuille de route type de l'OACI destinée à aider les États dans les initiatives de mise en œuvre des passeports électroniques.

3. MISE EN ŒUVRE DES PASSEPORTS ÉLECTRONIQUES ET DU RCP OACI

3.1 La fiabilité d'un passeport électronique dépend des identificateurs biométriques et biographiques contenus dans la puce. Ceux-ci ne sont utiles que s'ils peuvent être validés de manière sûre et rapide. Par conséquent et à la demande des États membres, un outil de validation des passeports électroniques a été créé sous l'égide de l'OACI pour faciliter le partage, entre États, des informations des clés publiques : c'est le répertoire OACI de clés publiques (RCP). Le RCP est un mécanisme qui permet l'échange multilatéral des certificats et de leurs listes de révocation, qui sont requis pour valider la signature numérique figurant sur la puce. Toute tentative d'ajout ou de modification des données de la puce est immédiatement détectée lors de la comparaison avec les certificats et listes de révocation du RCP. Il est admis que le RCP, qui n'a pas d'équivalent à l'heure actuelle, est un instrument utile à la mise en œuvre des spécifications énoncées dans le Doc 9303. Tout en garantissant l'interopérabilité du système et le respect des normes techniques, il réduit le volume des données numériques échangées.

3.2 Pour tirer le maximum d'avantages de la mise en œuvre et de l'utilisation des passeports électroniques, les États qui délivrent ou qui comptent délivrer des passeports électroniques devraient participer au RCP de l'OACI. Depuis la dernière session de l'Assemblée, 14 États et trois entités non étatiques ont adhéré au RCP, qui compte maintenant 35 participants. La liste complète se trouve au paragraphe 1 de l'Appendice. Il y a donc un écart important entre le nombre d'États qui délivrent des passeports électroniques, le nombre de participants au RCP et le nombre d'États qui consultent quotidiennement le RCP dans le cadre des opérations de contrôle frontalier. Le principal défi consiste donc à accroître la participation au RCP en persuadant les États qu'ils ont tout intérêt à adopter une solution prospective contribuant à la facilitation et à la sécurité des voyages dans le monde. Pour rendre le RCP plus attrayant, le NTWG se penche sur les améliorations possibles en vue d'étendre son champ d'application et ses domaines d'utilisation.

4. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE

4.1 *Élaboration de spécifications actualisées pour la délivrance de documents de voyage et d'identité sûrs et modernes.* Le NTWG a prêté son concours au Secrétariat pour l'élaboration et l'actualisation des spécifications du Doc 9303 et des éléments indicatifs connexes. Des mises à jour périodiques sont publiées sous forme de suppléments dont le contenu est incorporé au Doc 9303. Au 31 décembre 2012, 11 suppléments ont été publiés ; le dernier est paru en février 2013. Le NTWG a notamment planché sur les éléments indicatifs concernant les preuves d'identité pour la sécurisation des sources de création et de validation de l'identité. Tous les éléments indicatifs sur les DVLM sont offerts gratuitement sur le site web du programme DVLM.

4.2 *Renforcement des capacités des États membres en matière de DVLM.* Avec l'appui de l'ICBWG et de partenaires régionaux et internationaux, le Secrétariat a continué de prêter assistance aux États en vue d'assurer le respect universel des normes 3.10 et 3.10.1. Les demandes d'assistance technique relatives aux PLM se sont accrues de manière considérable. Il faut donc trouver plus de fonds et d'experts. Pour sa part, l'OACI a consolidé ses partenariats avec plusieurs institutions des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et la communauté des bailleurs de fonds dans sa quête de moyens efficaces pour aider les États membres à se conformer aux normes sur les documents de voyage, à sécuriser les processus de délivrance et à améliorer le contrôle frontalier.

4.3 En coordination avec l'ICBWG, le Secrétariat a apporté de l'aide à 70 États membres et organisations internationales sur des questions relatives aux DVLM, clarifiant les spécifications concernant ces documents, interprétant les exigences, conduisant des évaluations globales, se prêtant à des consultations et organisant des sessions de formation. Des projets et des missions d'assistance technique ont aussi été préparés et réalisés. (Voir paragraphe 2 de l'Appendice.)

4.4 *Symposium et exposition sur les DVLM.* Depuis huit ans, l'OACI organise, au siège du Secrétariat, un symposium mondial accompagné d'une exposition sur les DVLM. Cette manifestation, dont le succès ne se dément pas d'une année à l'autre, est un événement international de premier plan qui réunit les intervenants du milieu de la documentation de voyage, de la sécurité frontalière et de l'aviation. C'est l'occasion pour tous d'échanger des informations sur les faits nouveaux concernant les SARP relatives aux DVLM, les pratiques exemplaires et les défis en matière de sûreté et de facilitation auxquels sont confrontés les États membres, et les solutions possibles.

4.5 *Séminaires régionaux sur les DVLM et les identificateurs biométriques.* Depuis la dernière Assemblée, le Secrétariat, grâce à la générosité des autorités des pays hôtes, a organisé cinq séminaires régionaux sur les DVLM, les identificateurs biométriques et les normes de sûreté, au Brésil, au Mozambique, au Qatar, à Singapour et au Zimbabwe. Ces séminaires ont permis de présenter les pratiques exemplaires en matière de délivrance sûre de passeports et de techniques de contrôle frontalier, tout en mettant l'accent sur la nécessité de délivrer des passeports lisibles à la machine conformes aux spécifications de l'OACI et d'adhérer au RCP OACI. Ils ont aussi été l'occasion de souligner la pertinence du programme DVLM pour le renforcement de la sécurité nationale et internationale et la répression du terrorisme et du crime transfrontières.

4.6 *Projet régional.* L'initiative conjointe de la Commission interaméricaine contre le terrorisme (CICTE) de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'OACI s'articule autour d'un projet d'assistance technique d'une durée de trois ans qui comprend des activités de mobilisation, des consultations techniques et le renforcement des capacités des États bénéficiaires pour la mise en œuvre des SARP relatives aux DVLM et des pratiques exemplaires en matière de contrôles frontaliers. Des ateliers et des missions d'évaluation des lacunes principalement axés sur la recherche de solutions ont

été réalisés avec pour référence le *Guide de l'OACI pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage*. Dans le cadre de ce projet de renforcement des capacités dans les Amériques, subventionné par le Canada, quatre ateliers sur la gestion de l'identité et la délivrance de documents de voyage ont été réalisés en 2011 et 2012. Ils ont permis de consolider et d'améliorer les compétences et l'expertise technique des organismes publics participants. (Voir paragraphe 3 de l'Appendice.) Ce projet a aussi contribué à d'autres activités d'assistance dans la région tel qu'il ressort du paragraphe 4.2 ci-dessus.

4.7 *Rapport sur les DVLM.* L'OACI poursuit la publication du magazine « Rapport sur les DVLM » pour le bénéfice des parties intéressées par son travail en matière d'élaboration de spécifications pour les DVLM, d'identificateurs biométriques et de technologies connexes. Le magazine paraît trois fois par an ; il est distribué gratuitement en copie papier ou en ligne.

4.8 *Site web DVLM.* Le programme DVLM a son propre site web qui est régulièrement mis à jour. Il offre aux États membres, groupes de travail et autres usagers les informations pertinentes les plus récentes sur les spécifications universelles relatives aux documents de voyage et toute question concernant la sécurité frontalière. Ce site contient aussi un répertoire en ligne des fournisseurs de services et de produits relatifs aux DVLM.

APPENDICE

ASSISTANCE FOURNIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DVLM DEPUIS LA 37^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

1. **Participants au répertoire de clés publiques (RCP) au 31 décembre 2012 (35) :**
Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Hong Kong (Chine), Macao (Chine), Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Nations Unies.

2. **Projets et missions d'assistance technique**

Une assistance technique en matière de DVLM a été fournie aux États et entités suivants : Antigua-et-Barbuda, El Salvador, Équateur, Guatemala, Lesotho, Liban, Mexique, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, République dominicaine, Tadjikistan, Uruguay ainsi que les Nations Unies pour la mise en œuvre du nouveau Laissez-passer électronique.

3. **Ateliers sur la gestion de l'identité et la délivrance de documents de voyage**

3.1 *Trinité-et-Tobago, décembre 2012*, 54 participants des pays suivants : Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

3.2 *Antigua-et-Barbuda, septembre 2012*, 43 participants des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Jamaïque, Sainte-Lucie.

3.3 *Panama, février 2012*, 41 participants des pays suivants : Costa-Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

3.4 *Mexique, décembre 2011*, 31 participants des pays suivants : Mexique et République dominicaine.